

currence à cause de l'entente qui existe entre les grands acheteurs de ne payer que ce qu'ils voudront. Tout ce qu'ils ont à faire est de ne pas aller au marché pendant un jour ou deux et ils se trouveront à même d'acheter ces produits pour ce qu'ils voudront bien payer, car on ne peut les conserver sans subir d'énormes pertes. Cela étant donné, je dirais que le meilleur moment pour un producteur de vendre ses produits avec le plus de profit, dans le cas du cultivateur, du moins, c'est avant qu'ils ne quittent sa ferme. Si l'on créait de petites sociétés coopératives qui insisteraient sur la qualité dans la production et qui auraient la mainmise sur assez de bétail ou d'animaux pour leur permettre de traiter avec le commerce et faire en sorte que les produits soient achetés à la ferme, alors les acheteurs s'intéresseraient davantage à la qualité et cela aurait pour résultat certain, résultat qu'aucun éleveur ou cultivateur ne peut obtenir à présent, que les produits arriveraient à destination en bon état pour son élaboration.

La même chose s'applique aux porcs, aux moutons ou aux fruits, les pommes, en particulier. Ceux de vous qui vous êtes occupés de production ou avez surveillé la mise en vente des pommes ont constaté les grandes pertes qui se produisent entre le moment où elles étaient prêtes pour la vente et celui où elles étaient vendues. Ainsi, par exemple, nous avons dans tout le pays des entrepôts frigorifiques construits dans le but de conserver les fruits et les pommes, afin de les garder en meilleur état pour la vente. On sait par les intéressés que, s'il se produit un délai avant que ces pommes arrivent à l'entrepôt, elles peuvent se détériorer autant en une journée en dehors, qu'en dix jours dans l'entrepôt convenable. On pourrait dire la même chose de la volaille et des autres produits agricoles. Tout le monde reconnaîtra que, tant que durera ce gaspillage que j'ai essayé d'exposer sommairement, il y aura grandement lieu d'améliorer l'organisation des marchés pour nos produits agricoles.

Nos produits se vendent sur deux marchés, soit pour l'exportation soit pour la consommation domestique. Il arrive souvent que la vente d'un faible excédent pour l'exportation fasse fléchir les prix de tout ce qui se vend pour la consommation domestique. La concurrence des marchés étrangers est si vive qu'il est absolument nécessaire que nous nous assurions par tous les moyens possibles que les produits que nous offrons en vente pour l'exportation soient d'une qualité susceptible de créer une demande pour les produits canadiens. Tous ceux qui sont un peu au courant des choses doivent reconnaître que certains produits que nous avons exportés ont nui à cette

demande. Je crois que nous ne saurions prendre des mesures trop sévères pour empêcher cela. La Chambre apprendra avec intérêt,—et j'en ai été moi-même surpris,—le pourcentage très élevé de la consommation domestique de nos produits. Voici un tableau de la consommation domestique d'un certain nombre de nos produits:

Oufs.. . . .	99.8
Moutons et agneaux.. . . .	99.4
Beurre.. . . .	98.9
Volaille.. . . .	98.3
Bestiaux et bœuf.. . . .	97.3
Pommes de terre.. . . .	96.9
Porcs.. . . .	95.4
Avoine.. . . .	94.1
Orge.. . . .	88.2

La seule manière de procurer plus de profits au producteur est de modifier nos méthodes de vente et d'empêcher un peu le gaspillage dont j'ai parlé.

Il se fait aussi du gaspillage à propos de l'industrie animale. En octobre et novembre 1933, on a vendu dans le pays 38,000 têtes de bétail de plus qu'en octobre et novembre 1932. Un bon nombre de ces animaux n'étaient pas prêts pour la boucherie au moment où on les a vendus, et il en est résulté un sacrifice pour ceux qui les ont vendus à un prix bien inférieur à celui qu'ils auraient retiré pour des animaux plus gras. Quelques cultivateurs qui avaient du fourrage ne pouvaient pas, faute d'argent, acheter ces animaux pour achever de les engraisser, et d'autres cultivateurs qui avaient de l'argent manquaient de fourrage.

Tout le monde doit reconnaître qu'il y a eu gaspillage et que l'intérêt public exige que le producteur obtienne des prix plus élevés pour ses produits. Nous avons apporté beaucoup de soin à la préparation de ce projet de loi concernant l'organisation du marché. Par suite de la grande variété des produits naturels du pays, de l'immensité du territoire produisant le même genre de denrées, et des difficultés provenant des droits respectifs du Dominion et des provinces, il n'a pas été facile de formuler un plan pour l'amélioration de l'organisation de la vente de nos produits naturels. Nous avons constaté qu'il était impossible de prévoir d'assez loin les besoins et les difficultés qui se présenteraient dans l'organisation de la vente de ces divers produits, surtout dans l'état actuel de l'agriculture, pour nous permettre de recourir à des dispositions rigides. Par conséquent nous avons cru devoir donner de la souplesse au projet de loi en fournissant aux producteurs et aux groupes de producteurs l'occasion de faire connaître leurs vues collectives au sujet de la vente de leurs denrées. Nous avons vu à bien assurer au producteur le plus grand contrôle possible sur son produit s'il veut s'or-